

a.161.6 - MJ/FD/mc/hi

Berne, le 21 juin 1978

CONFIDENTIELLENote au Chef du DépartementEtablissement de relations diplomatiques avec les "micro-Etats"

Par note verbale du 3 mars 1978, l'ambassade de la République du Cap-Vert, Etat que nous avons reconnu le 5 juillet 1975 (ACF du 23 juin 1975), a informé notre ambassade à Dakar du désir de son gouvernement d'établir des relations diplomatiques au niveau d'ambassadeurs avec la Suisse.

La demande du Cap-Vert pose, sur un plan plus général, le problème de nos relations avec ce qu'il est convenu d'appeler les micro-Etats.

Par le passé, nous avons observé beaucoup de retenue dans l'application du principe de l'universalité de nos relations à l'endroit des micro-Etats dont l'apparition est relativement récente sur la scène internationale, si l'on fait abstraction de la Principauté d'Andorre, du Liechtenstein, de Monaco, de Saint-Marin et du Vatican qui constituent des cas particuliers. Les deux listes ci-jointes (annexes 1 et 2) illustrent notre pratique dans ce domaine et donnent en même temps la mesure du difficile problème que constitue le choix des critères pouvant être retenus pour décider s'il convient ou non d'établir des relations diplomatiques avec ces Etats.

L'Autriche a résolu le problème de ce choix en appliquant strictement le principe de l'universalité de ses relations.

C'est ainsi qu'elle entretient des relations diplomatiques formelles avec des micro-Etats tels que la Barbade, Fidji, la Guinée-Bissau, les Maldives, Nauru, São Tomé et Príncipe et le Samoa occidental.

En 1976, la demande qui nous a été faite par les Comores nous a contraints de nous pencher une nouvelle fois sur la question et nous avons opté pour un assouplissement de notre position, sans aller toutefois jusqu'au bout, en ce sens que nous avons accepté l'établissement formel de relations diplomatiques par la publication d'un communiqué conjoint, à Berne et à Moroni, le 1er mars 1977, sans prévoir toutefois l'échange d'ambassadeurs.

Notre retenue dans ce domaine procédait de l'idée selon laquelle il ne nous apparaissait pas opportun d'accréditer des ambassadeurs non résidents auprès des micro-Etats qui en feraient la demande, pour éviter de susciter par là des espoirs que l'on devrait ensuite décevoir, vu les moyens limités dont dispose le Département dans le contexte d'une politique extérieure plus active, notamment en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Aussi longtemps que nous n'aurions rien à offrir de substantiel à ces Etats qui sont en général très pauvres, nous estimions qu'il était préférable de nous abstenir de leur envoyer régulièrement un ambassadeur dont les visites n'auraient qu'un caractère protocolaire et qui ne pourrait guère apporter autre chose que de bonnes paroles d'encouragement, laissant derrière lui une déception bien compréhensible.

La présente demande du Gouvernement du Cap-Vert nous oblige, du fait des particularités que présente ce cas, à remettre en question la ligne de conduite que nous nous étions fixée à la fin de 1976.

Ayant accepté d'établir des relations diplomatiques avec les Comores, il ne nous est pas possible de répondre à Praia par

la négative sur ce point. Pourrions-nous en rester là et faire valoir les mêmes arguments qu'à l'endroit de Moroni pour éviter l'accréditation d'un ambassadeur à Praia ? Nous ne le pourrions pas, d'autant plus qu'actuellement 31 Etats ont déjà accrédité un chef de mission non résident au Cap-Vert et que parmi eux figurent la Belgique, les Pays-Bas et la Norvège. Nous devons donc accepter d'accréditer un ambassadeur au Cap-Vert, avec pour conséquences, tout d'abord, d'en faire de même vis-à-vis de Moroni, et ensuite de devoir également établir des relations diplomatiques et accréditer un ambassadeur en Guinée-Bissau, étant donné les liens étroits qui unissent ces deux anciennes colonies portugaises (même parti au pouvoir dans les deux Etats; armée commune aux deux pays, dépendant toujours du PAIGC, Parti africain de l'indépendance de la Guinée-Bissau et des Iles du Cap-Vert) et, de fil en aiguille, avec les autres micro-Etats qui le souhaiteraient.

4) A ce stade, il nous paraît nécessaire de repenser le problème de nos relations diplomatiques avec les micro-Etats et, compte tenu du principe de l'universalité de nos relations, d'adopter une attitude positive à l'endroit de ces Etats auxquels nous reconnaissons le statut de sujets du droit des gens, qu'ils soient membres des Nations Unies ou pas. //

5) En outre, des possibilités d'affaires intéressantes peuvent soudainement se présenter, ou une situation de crise se développer, ce qui pourrait rendre utile d'y avoir déjà accrédité un ambassadeur. Pour ces diverses raisons nous plaidons en faveur d'une normalisation de nos relations avec les micro-Etats. Nous pourrions prendre l'initiative, lors de la nomination d'un nouvel ambassadeur qui logiquement entrerait en ligne de compte pour nous représenter dans l'un ou l'autre micro-Etat de la région, de demander en sa faveur l'agrément du ou des micro-Etats en question. Si entre-temps nous étions saisis d'une demande d'accréditation émanant d'un micro-Etat il conviendrait de lui faire droit sans plus attendre. De même, s'il s'avérait nécessaire, au plan de nos relations économiques,

d'établir des relations diplomatiques avec un micro-Etat et d'y accréditer un ambassadeur, nous en prendrions l'initiative sans plus attendre, d'entente avec la Division du commerce du DFEP, comme nous l'avons fait en 1976 dans le cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la Guyane. ✓

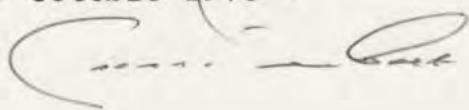
Le tableau de l'annexe 2 énumère les micro-Etats dont il s'agirait et indique (cadre rouge) la capitale d'où notre ambassadeur non résident pourrait être accrédité. Certes, les accréditations multiples comportent un surcroît de travail. Toutefois les voyages dans les micro-Etats ne seraient en principe guère nombreux (présentation des lettres, puis seulement en cas de nécessité majeure).

Vu la portée de la présente proposition, nous avons consulté préalablement la Direction politique, la Direction du droit international public et la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. Ces Directions sont également en faveur d'une normalisation de nos relations diplomatiques avec les micro-Etats.

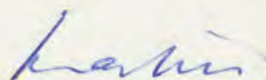
Si cette nouvelle formule rencontre votre approbation, nous proposerions prochainement au Conseil fédéral l'établissement de relations diplomatiques avec le Cap-Vert et la Guinée-Bissau en prévoyant d'y accréditer notre ambassadeur à Dakar. En outre, pour prévenir toute susceptibilité de la part des autorités comoriennes, nous leur ferions savoir que nous serions disposés à leur soumettre une demande d'agrément pour notre ambassadeur résidant à Dar-es-Salaam. Par la suite, nous agirions cas par cas dans le sens de la présente note.

d'accord

le 17 octobre 1978



Direction administrative



(Martin)

Annexes:

2 listes

Liste des pays avec lesquels la Suisse entretient des relations diplomatiques mais dans lesquels nous n'avons aucune représentation de carrière

Pays	Représent. diplomatique compétente	genre de représent.	Superficie km 2	Population (millions)	Suisse immatr. (1975)	Importation 1976 / 1977 (millions en frs.s.)		Exportation	
						1976	1977	1976	1977
<u>I. EUROPE</u>									
ALBANIE	Belgrade	--	28.748	23.0	--	1.5	2.2	5.3	4.5
CHYPRE	Tel-Aviv	AC-Nicosie	9.251	0.65	--	1.1	1.0	10.1	15.7
ISLANDE	Oslo	AC-Reykjavik	102.829	0.21	53	29.1	39.3 (aluminium)	10.4	11.9
MALTE	Rome	*C-La Valette	315	0.3	23	2.2	2.3	10.8	15.1
MONACO	--	--	1.8	0.023	360	--	--	--	--
SAINT-MARIN	--	--	60	0.018	--	--	--	--	--
<u>II. AMERIQUE LATINE</u>									
BAHAMAS	Ottawa	*C-Nassau	13.935	0.19	125	13.4	11.8	4.3	3.2
GUYANE	Caracas	--	215.000	0.75	10	--	0.02	3.1	1.5
HAITI	Mexico	CG-Port-au-Prince	27.750	5.0	94	8.0	8.1 (café)	3.4	3.1
HONDURAS	Guatemala	AC-(San Pedro Sula)	112.088	2.6	85	21.7	39.3 (café)	5.8	9.9

Pays	Représent. diplomatique compétente	genre de représent.	Superficie km 2	Population (millions)	Suisse immatr. (1975)	Importation 1976 / 1977 (millions en frs.s.)		Exportation	
						1976	1977	1976	1977
JAMAÏQUE	Mexico	CG-Kingston	10.962	1.9	95	0.6	0.8	6.8	6.2
NICARAGUA	Guatemala	C-Managua	148.000	2.0	70	14.6	37.7 (café)	12.7	16.3
PANAMA	Guatemala	CG-Panama	75.650	1.5	204	70.2	289.5 (fruits, pierres préc.)	88.3	138.9
REPUBLIQUE DOMINICAINE	Mexico	CG-Santo Domingo	48.734	4.3	55	3.5	1.5	15.7	17.5
TRINITE et TOBAGO	Caracas	C-Port of Spain	5.128	1.04	58	4.8	1.8 (cacao)	5.7	4.6
<u>III. A F R I Q U E</u>									
BOTSWANA	Dar es Salaam	--	600.372	0.7	9	3.4	1.0 (viande)	2.8	0.3
BURUNDI	Nairobi	*C-Bujumbura	27.834	3.4	74	0.1	0.01	1.0	1.1
COMORES	Dar es Salaam	--	1.811	0.26	--	0.9	0.5	0.2	0.5
CONGO / RP	Kinshasa	AC-Brazzaville	342.000	1.0	46	1.9	2.6 (bois)	2.7	8.8
BENIN	Lagos	AC-Cotonou	112.622	2.8	63	--	0.001	4.8	8.8
GABON	Kinshasa	AC-Libreville	267.667	0.5	60	4.1	4.7 (bois)	7.7	11.8
GAMBIE	Dakar	--	11.295	0.38	2	27.0	21.3 (arachides)	1.3	0.9
GUINEE EQUATORIALE	Lagos	--	28.051	0.3	5	0.5	0.2	0.1	0.05

Pays	Représent. diplomatique compétente	genre de représent.	Superficie km 2	Population (millions)	Suisse immatr. (1975)	Importation 1976 / 1977 (millions en frs.s.)		Exportation	
						1976	1977	1976	1977
HAUTE VOLTA	Abidjan	Bureau de l'attaché pour la coopération tech.	274.200	5.6	52	0.4	0.008 (arachides)	0.8	1.3
LESOTHO	Pretoria	--	30.355	0.97	65	0.1	0.008	0.8	0.2
MALAWI	Nairobi	--	118.484	4.6	19	0.7	2.8 (tabacs)	1.9	1.4
MALI	Dakar	AC-Bamako	1.240.142	5.2	30	0.7	11.8 (or et allia- ges d'or)	7.0	2.3
MAURICE	Dar es Salaam	C-Port Louis	2.045	0.85	32	1.7	4.5	7.4	8.9
MAURITANIE	Dakar	AC-Nouakchott	1.030.700	1.23	19	2.8	2.3 (minerais mét.)	3.1	6.4
NIGER	Abidjan	AC-Niamey	1.267.000	4.2	35	--	0.004	0.8	1.2
OUGANDA	Nairobi	*C-Kampala	236.036	10.4	17	5.3	5.8 (coton, café)	3.7	8.4
EMPIRE CENTRAFRICAIN	Kinshasa	AC-Bangui	622.984	1.7	105	2.2	2.4 (coton, bois)	4.4	23.4
SIERRA LEONE	Accra	CG-Freetown	71.740	2.6	81	--	--	6.8	10.9
SOMALIE	Dar es Salaam	--	637.657	2.94	2	--	--	3.5	2.7
SWAZILAND	Pretoria	--	17.363	0.43	9	0.1	0.3	1.4	0.5
TOGO	Accra	AC-Lomé	56.600	2.07	88	2.1	8.8 (café)	2.3	14.8
TCHAD	Lagos	--	1.284.000	3.79	147	4.4	4.1 (coton)	2.7	1.7
ZAMBIE	Dar es Salaam	*C-Lusaka	752.614	4.42	90	10.2	11.7 (cuivre, zinc)	14.5	16.1

Pays	Représent. diplomatique compétente	genre de représent.	Superficie km 2	Population (millions)	Suisse immatr. (1975)	Importation 1976 / 1977 (millions en frs.s.)		Exportation	
						1976	1977	1976	1977
<u>IV. P R O C H E O R I E N T</u>									
BAHREIN	Amman	AC-Manama	622	0.2	33	0.2	0.1	15.2	26.6
JEMEN (nord)	Djeddah	--	287.683	1.5	--	--	--	6.7	12.2
JEMEN (sud)	Addis Abeba	--	195.000	6.0	1	1.7	1.5	2.1	1.6
OMAN	Djeddah	AC-Muscat	212.457	0.7	21	--	0.004	29.0	34.2
QATAR	Amman	--	22.014	0.1	3	--	8.1 (pétrole)	70.3	53.6
<u>V. A S I E</u>									
AFGHANISTAN	Teheran	AC-Kaboul	647.497	35.0	33	15.4	14.6 (tapis)	16.1	38.8
BIRMANIE	Bangkok	--	678.033	28.2	7	2.7	4.0 (bois, pierres préc.)	3.5	7.1
COREE (nord)	Pékin	--	120.538	14.6	--	0.8	1.8	26.5	27.8
LAOS	Hanoi	--	236.800	3.1	57	--	0.002 (métaux préc.)	2.3	1.2
MONGOLIE	Moscou	--	1.565.000	1.3	--	0.8	1.9 (poils)	1.2	0.03
NEPAL	La Nouvelle Delhi	--	140.797	11.5	104	0.3	0.5	1.3	1.7

(KAMPUCHEA

Relations actuellement en suspens, le gouvernement du Kampuchea estimant que de nouvelles relations formelles doivent être établies alors que selon notre doctrine les relations sont établies entre Etats et non pas entre gouvernements et ne connaissent dès lors pas d'interruption lors d'un changement de gouvernement)

- 5 -

Pays	Représent. diplomatique compétente	genre de représent.	Superficie km 2	Population (millions)	Suisse immatr. (1975)	Importation 1976 / 1977 (millions en frs.s.)		Exportation	
						1976	1977	1976	1977
PAPOUASIE- NOUVELLE- GUINEE	Jakarta	AC-Port Moresby	461.691	2.6	217	0.3	0.3	0.4	0.4
SRI LANKA	Kuala Lumpur	AC-Colombo	65.610	13.2	43	9.4	10.8 (thé)	3.9	7.2
					(1) 2.801 =====	270.9 =====	563.7 (2) =====	442.6 =====	593.3 (2) =====

(1) = 0.9 % du total des suisses immatriculés à l'étranger

(2) = 1.3 % des importations et 1.4 % des exportations totales de la Suisse

* Consulats sans compétences juridictionnelles

Abréviations: CG = Consulat général (honoraire)

C = Consulat (honoraire)

AC = Agence consulaire

Observations:

- 1) Des pays susmentionnés, seuls la Coré du Nord et Haiti entretiennent une ambassade en Suisse
- 2) Le Liechtenstein: entretient une ambassade à Berne
- 3) Comores: relations diplomatiques sans accréditation
- 4) Nous ne sommes représentés qu'au niveau consulaire à Monaco et à Saint-Marin, tandis que ces deux Etats ont accrédité à Berne un Ministre extraordinaire et plénipotentiaire

Liste des pays reconnus par la Suisse mais avec lesquels nous n'entretiens pas de relations diplomatiques

Pays	Accréditation éventuelle depuis	Compétence adm. actuelle	Etat reconnu depuis	Superficie km 2	Population	Suisses immatr. 1975	Import - Export (mios fr.) 1977
BARBADE	Caracas, Mexico ou La Havane	Caracas	30.11.66	430	240'000	20	0.7 2.1
DJIBOUTI	Djeddah, Addis Abéba, Nairobi, Dar es Salaam, Le Caire	Addis Abéba	27.06.77	22'000	ca.220'000	8	---
FIDJI	Canberra	Wellington	01.01.71	18'300	560'000	9	---
GRENADE	Caracas, Mexico ou La Havane	Caracas	14.02.74	344	100'000	10	2.1 ---
GUINEE-BISSAU	Dakar	Dakar	13.08.74	36'125	630'000	---	0.2 0.3
CAP-VERT	Dakar	Dakar	05.07.75	4'033	270'000	2	---
MALDIVES	La Nouvelle Delhi	Bombay	19.11.65	300	120'000	---	---
NAURU	Canberra	Sydney	30.01.69	21	6'000	---	---
SAO TOME et PRINCIPE	Lagos	Yaoundé	12.07.75	970	75'000	2	2.8 0.1
SEYCHELLES	Nairobi	Nairobi	28.06.76	277	56'000	67	0.01 0.3
TONGA	Canberra	Wellington	01.01.71	697	95'000	---	---
SAMOA OCCID.	Canberra	Wellington	01.01.62	2'842	150'000	11	0.3 (cacao) 0.1
SURINAM	Caracas	Caracas	25.11.75	143'000	400'000 (incl. ⁶⁴	---	3.1 3.1
ILES SALOMON	Canberra	Londres/Sydney (7.07.76)	---	30'000	200'000 N.Antilles)	---	---
TUVALU	Canberra	Londres/Sydney (octobre 78)	---	25	7'000	---	---

--- = ces informations ne figurent pas encore dans les statistiques 1977